

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE  
FORBACH-CANTON DE SARRALBE  
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
En date du 24 septembre 2021**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le 24 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 17/09/2021

Présents : Laurent MENIERE, Éric CUNY, Michèle POTIER, Jurgen CLEMENS, Anna CARUSO, Claude VALLET, Chantal VEBER, Cyrille PERNET, Jean Marie GUERBER, Cindy SANNE, Valérie GOTTE, Laurent AUSESKEY et Nicolas KARST

Absents excusés : Mathieu DREYER et Pascal DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : Cyrille PERNET (Pascal DREYER)

**2021-023 NOUVEAU TARIF POUR LE FOYER SOCIO EDUCATIF ET MODIFICATION DE CONTRAT DE LOCATION :**

M. le Maire explique au conseil la nécessicité

-de fixer la caution de location à 1 000,00 €, afin de recouvrir les éventuels dégâts et impayés,  
-de facturer à hauteur de 200,00€ le non nettoyage par les locataires,  
-de dégager la responsabilité de la mairie en cas de non respect des règles sanitaires en vigueur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte :

1- les nouveaux tarifs ci-dessous pour la location du Foyer Socio-éducatif,

25% du Coût  à la réservation  1 000 € DE CAUTION  A COMPTER DU 01/10/2021	TARIF LOCATION FOYER	
	<u>SOCIO EDUCATIF DE</u> <u>RACRANGE</u>	
	CHARGES COMPRIMES	
	RACRANGE	EXTERIEURS
WEEK - END	250,00 €	530,00 €
JOURS FERIES EN SEMAINE	180,00 €	350,00 €
LOCATION JOURNÉE EN SEMAINE	150,00 €	300,00 €
ENTERREMENTS	Gratuit	50,00 €
TOILE DE TENTE (sous réserve de location de salle)	150,00 €	200,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20210924-DCM232021-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 27/09/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE  
FORBACH-CANTON DE SARRALBE  
COMMUNE DE RACRANGE

ASSOCIATION EN SEMAINE	<i>Gratuit</i>	150,00 €
ASSOCIATION WEEK END COMPLET		300,00 €

- 2- de demander une caution de 1000.00€ pour toute location de salle,
- 3- de facturer 200.00€ pour un ménage non fait
- 4- que la commune soit dégagée de toute responsabilité en cas de non-respect des règles sanitaires en vigueur.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Maire

Laurent MENIERE

